



COMMUNE DE GIEVRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2020

Sommaire :

I. Elements de contexte	2
A. Démographie	2
B. Objet du budget	2
II. Priorites du budget.....	2
III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement.....	3
A. Section de Fonctionnement	3
1. Recettes de fonctionnement	3
2. Dépenses de fonctionnement	3
B. Section d'investissement.....	3
1. Recettes d'investissement.....	3
2. Dépenses d'investissement.....	4
IV. Niveau d'endettement.....	4

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe aux comptes administratifs et aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville. Le Budget primitif retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2020.

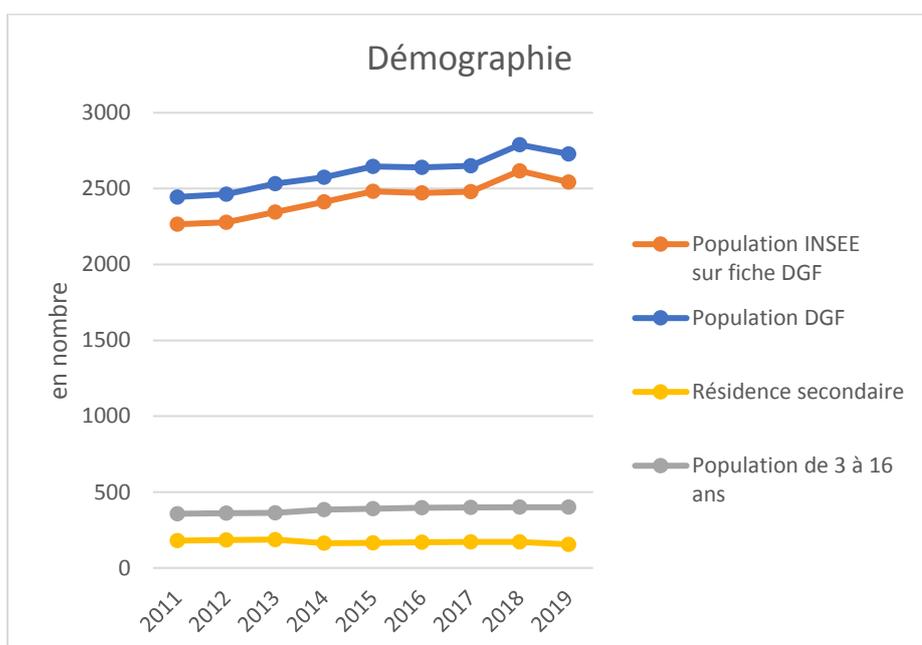
Le budget primitif 2020 a été adopté le 28 janvier 2020 par le conseil municipal.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Démographie

Une variation progressive et régulière de la population est constatée.

- Une population de 2542 habitants
- Densité moyenne 66,81 habitants / km²
- Une évolution moyenne de population à +1,5 % par an (+0,48% en national)



B. Objet du budget

Ce budget permet la création et la gestion de bâtiments destinés aux commerces. A ce jour il concerne un seul commerce situé au 43 rue André Bonnet à GIEVRES.

Sur 2020 il est prévu la construction d'un regroupement de 3 commerces situé rue Victor Hugo.

II. PRIORITES DU BUDGET

Sur 2020, Il s'agit de maintenir le bâtiment existant en bon état avec un loyer modéré correspondant au type de commerce hébergé (Epicerie).

Parallèlement les travaux pour la construction d'un regroupement de 3 commerces se réalise sur 2020 financés par des subventions de l'Etat, de la Région, le Département, La Poste et probablement de la Communauté de Communes, le reste à charge sera à emprunter. Les locataires sont en partie déjà identifiés.

III. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. Section de Fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Ce budget encaisse principalement les loyers et charges du locataire qui servent principalement à rembourser la dette par les amortissements. Il n'y est pas prévu d'évolution marquante sur 2020.

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	BP 2020
Ordre	1 383,00	1 382,41	1 383,00	1 383,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00	1 383,00
Réel	5 802,23	3 500,14	4 285,78	4 178,23
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 292,23		735,78	598,23
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	150,00	129,00	150,00	130,00
75 - Autres produits de gestion courante	3 360,00	3 371,14	3 400,00	3 450,00
TOTAL	7 185,23	4 882,55	5 668,78	5 561,23

2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont des contrôles des installations électriques et les différentes charges (Taxe Foncière, TEOM, assurance, etc...). Ce budget n'a actuellement que très peu de marge de manœuvre entre les loyers et les charges et amortissements.

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	BP 2020
Ordre	4 836,00	4 835,96	4 971,00	4 971,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 836,00	4 835,96	4 971,00	4 971,00
Réel	2 349,23	1 603,04	697,78	590,23
011 - Charges à caractère général	2 344,23	1 603,04	692,78	585,23
65 - Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	5,00
TOTAL	7 185,23	6 439,00	5 668,78	5 561,23

B. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Il est prévu le recours à l'emprunt pour financer le reste à charge pour les travaux de construction de 3 commerces, avec en plus un préfinancement par le budget général pour les soldes des subventions qui seront probablement encaissés en 2021.

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	BP 2020 avec les Restes à Réaliser
Ordre	4 836,00	4 835,96	4 971,00	4 971,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 836,00	4 835,96	4 971,00	4 971,00
Réel	1 509,50		48 347,58	1 126 907,57
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 509,50		592,58	11 652,57
13 - Subventions d'investissement				404 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées			47 755,00	711 255,00
TOTAL	6 345,50	4 835,96	53 318,58	1 131 878,57

2. Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget 2018	CA 2018	Budget 2019	BP 2020 avec les Restes à Réaliser
Ordre	1 383,00	1 382,41	1 383,00	1 383,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00	1 383,00
Réel	4 962,50	4 370,47	51 935,58	1 130 495,57
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 285,00	3 024,56	2 780,00	2 780,00
21 - Immobilisations corporelles	1 677,50	1 345,91	1 655,58	3 219,57
906 - 3 commerces rue Victor Hugo			47 500,00	1 124 496,00
TOTAL	6 345,50	5 752,88	53 318,58	1 131 878,57

IV. NIVEAU D'ENDETTEMENT

Il reste un capital de 60 122,69 € (23,65 €/habitant pour 2020) à rembourser au budget principal.
Dont 12 622,69 € correspondent au financement de l'actuelle épicerie et sont couverts par les amortissements.

Le reste correspond au financement de la construction des 3 commerces. A terme fin 2021 il restera environ 624 000,00 € de capital à rembourser soit (245,48 €/habitant) qui devront être financé par les loyers.

Fait à Gièvres, le 28 janvier 2020

Le Maire, Robert MOUGNE